

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Tardy, M. Hetzel, M. Tian, Mme Grosskost, M. Sturni, M. Abad, M. Siré, M. Lurton,
M. Courtial, M. Saddier, M. Couve, Mme Genevard, M. Cinieri et Mme de La Raudière

ARTICLE 10 TER

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« entreprise »

les mots :

« ou plusieurs entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On peut très bien imaginer qu'un projet socialement innovant soit porté par un collectif d'entreprises travaillant ensemble.